



Journées de formation Stagiaires et Titulaires 1^{er} degré

« CARRIERE » :
mouvement 2017, nouvelles règles des promotions et évaluation des enseignants (PPCR), bulletin de salaire, droits des fonctionnaires, ...

Lundi 20 mars ESPE d'Aix-en-Provence
Vendredi 24 mars ESPE de Marseille (Canebière)

Bouches du Rhône

La CGT répondra à vos questions, vous informera sur vos droits.

Des représentants du personnels CGT dans les différentes instances seront présents pour répondre à vos questions. Une formation de base vous sera proposée pour apprendre à lire votre fiche de paie et connaître l'organisation de l'évolution des carrières.

Organisée à destination des stagiaires qui auront à faire leurs premiers choix à la fin de l'année, cette journée est aussi ouverte à tous, y compris aux étudiants et aux personnels plus anciens dans le métier.

Les stagiaires doivent adresser la demande de congé (voir modèle au verso) au dasen par voie hiérarchique (IEN pour le 1^{er} degré) ainsi qu'une copie à l'administration de l'Espé notamment si il s'agit d'un jour de formation à l'Espé.



Merci de nous envoyer également un mail à l'adresse suivante pour nous informer de votre participation et vous indiquer les modalités pratiques :

sdencgt13@wanadoo.fr

Dernier délai pour demander cette autorisation d'absence pour congé de formation syndicale : **le 20 février.**

DONC IL EST PREFERABLE DE DEPOSER VOTRE DEMANDE AVANT LES VACANCES.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant la journée ou vos démarches pour y participer.

Cgt Educ'Action 13 - 23 Bd Nédélec 13003 Marseille

Tél : 04 91 62 74 30

Le congé de formation syndicale est un droit pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires (droit à 12 jours par an). La seule contrainte est de respecter les délais pour transmettre votre demande d'autorisation d'absence à la hiérarchie (1 mois avant la date du stage)

NOM :

Prénom : école:

Adresse :

A le 2017

Monsieur le directeur académique,

S/C de l'I.E.N de la circonscription

Objet : demande de congé pour formation syndicale pour la journée du 20 (ou 24) mars 2017 en référence à l'article 34 de la loi 84-16 du 11.01.84 ou à de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984.

Monsieur le Directeur académique,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de participer à un stage de Formation syndicale à l'ESPE d'Aix en en Provence (ou de Marseille) qui aura lieu le 20 (ou 24) mars 2017 de 9h à 17h.

Ce stage est organisé par la CGT Educ'Action 13 sous l'égide de « La Formation Syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône, l'expression de mes salutations distinguées.

signature

***La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant la date de début de formation.
Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage.***